



Donnons
au sang
*Le pouvoir
de soigner*

ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Décision n° N 2024-09

DECISION N° N 2024-09 DU 6 MAI 2024 PORTANT NOMINATION A L'ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Le président

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8,

Vu le décret du 4 décembre 2023 portant nomination du président de l'Etablissement français du sang,

DECIDE

Article 1^{er} – Madame Judith IMBERT est nommée directrice de cabinet à compter du 8 mai 2024.

Article 2 - La présente décision sera publiée sur le site internet de l'EFS.

Fait le 6 mai 2024,

Frédéric PACOUD
Président de l'Etablissement français du sang